SCoT aec PLUi ROUEN METROPOLE 2050

Réunion publique sur le PLUi et le PADD

12 octobre 2026



métropole ROUENNORMANDIE

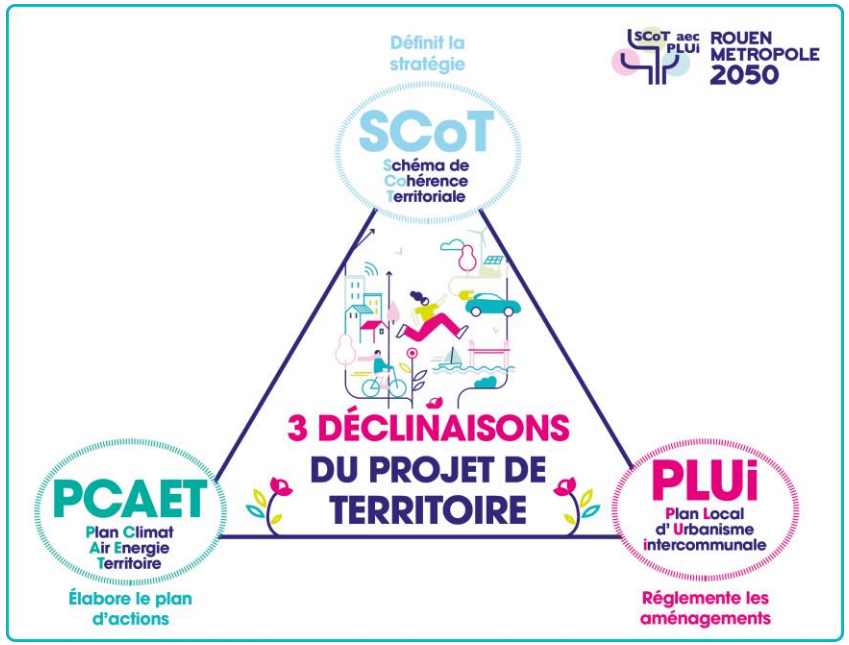
Kaltoum GACHI

Vice-présidente chargée de Fraternité Républicaine, lutte contre le racisme et les discriminations, égalité femmes/hommes, handicap et inclusion, démocratie participative et co-construction citoyenne (Métropole Rouen Normandie)

Pourquoi cette démarche?

Parce que l'aménagement du territoire et la transition sociale écologique concernent l'ensemble des habitantes et habitants.





La révision des documents de planification urbaine et de transition écologique nécessite un renforcement de la gouvernance démocratique

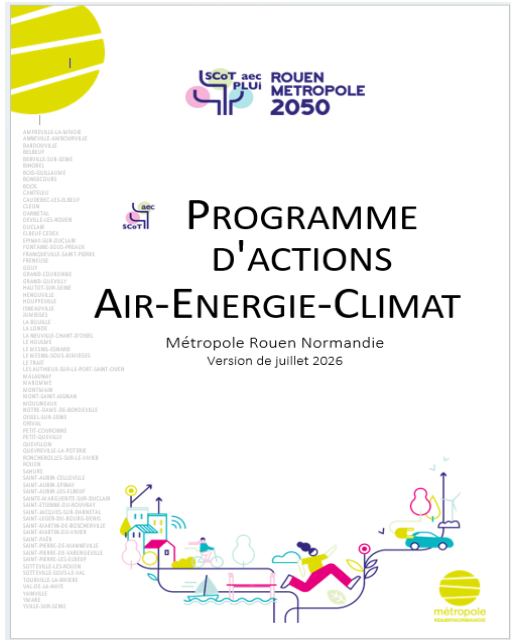


Le projet Rouen Métropole 2050

PROJET DE TERRITOIRE

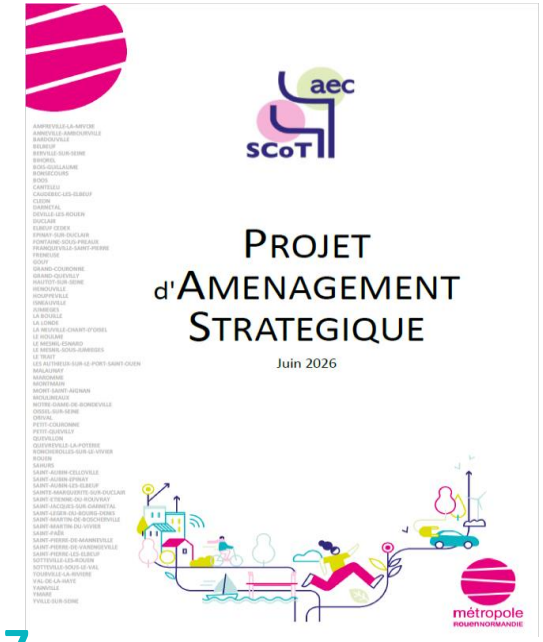
↓

Et son volet
Air Energie Climat
Programme d'action de la transition écologique



+

Le SCOT
Schéma de Cohérence Territoriale
Le document stratégique



→

Le PLUi
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
Traduction Réglementaire



2022 - 2027

2025 - 2029

Sophie GUILLAIN

Animatrice

resPUBLICa

Ordre du jour

1. **La démarche PLUi** par Olivier Chevalier (MRN)
2. **La démarche de concertation du PLUi** par Agnès Grandou (MRN)
3. **Temps de questions /réponses**
4. **Présentation du PADD** par Olivier Chevalier (MRN)
5. **Echanges sur le PADD**
6. **Conclusion**

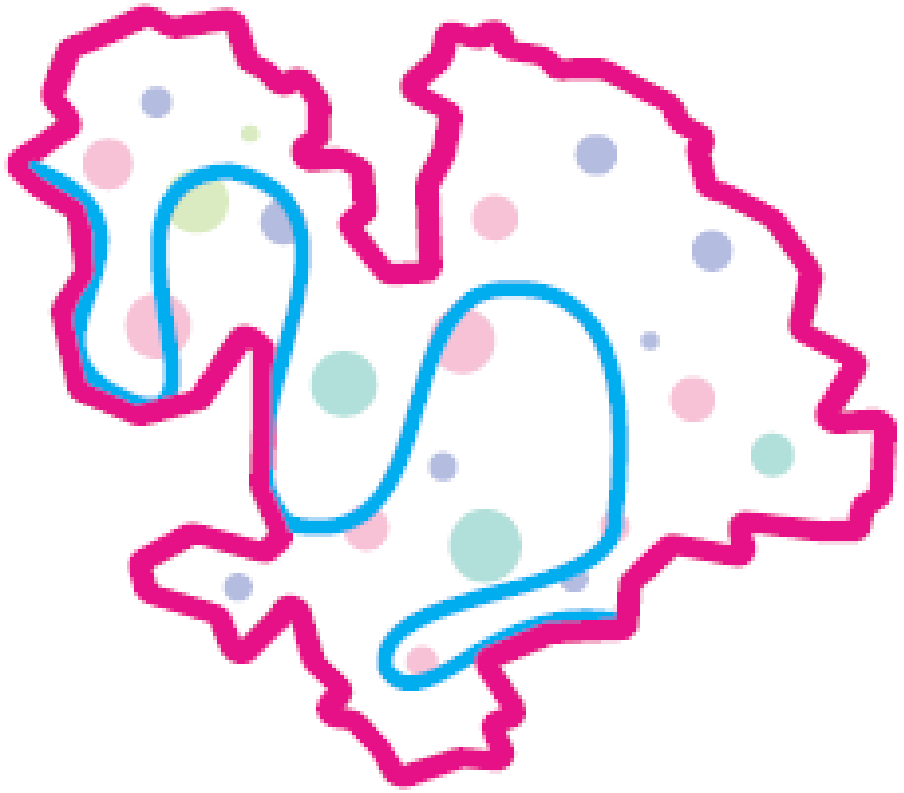
La démarche PLUi et la concertation

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Agnès GRANDOU, directrice du projet SCOT-AEC-PLUI

(Métropole Rouen Normandie)

Qu’est-ce que le PLU ?



Le **Plan Local d’Urbanisme (PLU)** de la Métropole Rouen Normandie porte les **perspectives de ménagement** de notre territoire.

Il organise le devenir de nos **71 communes**, villes, bourgs et villages, planifie les projets d’infrastructures, préserve les espaces naturels et agricoles et fixe les règles d’utilisation des sols et de construction au regard desquelles les Maires délivrent les autorisations d’urbanisme.

Qu’est ce que le Plan Local d'Urbanisme intercommunal ?

- C’est **le document stratégique** du Plan Local d’Urbanisme.
- Il conditionne l’écriture des règles d’urbanisme
- **Les orientations du PADD font l’objet d’un débat** dans les Conseils municipaux et en Conseil métropolitain



Rapport de présentation

Il justifie les choix effectués en s’appuyant sur le diagnostic territorial, l’état initial de l’environnement et une analyse de la consommation d’espaces.

PADD

Il définit le projet politique de la Métropole Rouen Normandie pour les 10 à 20 années à venir et fixe les orientations de développement.

Règlement écrit

Il fixe les dispositions réglementaires communes à toutes les zones, ainsi que les règles d'utilisation pour chaque zone.

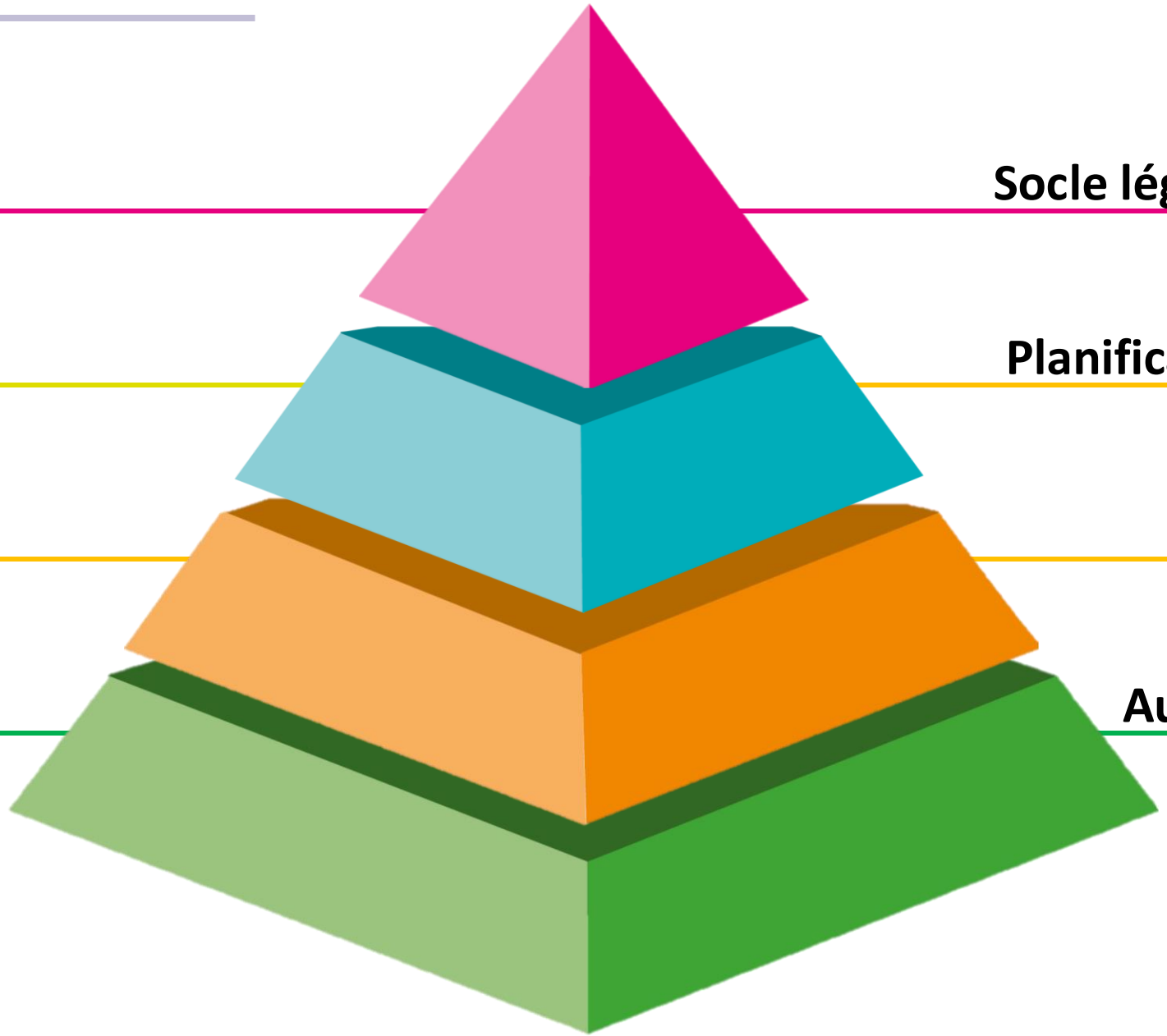
Règlement graphique

Il délimite les zones du PLU et comprend des prescriptions particulières (patrimoine naturel, bâti, hauteur ...).

Orientations d’Aménagement et de Programmation (OAP)

Les OAP précisent les principes d’aménagement souhaités. Les OAP peuvent être sectorielles ou thématiques.

Notions phares : Articulation & Hiérarchie des normes



France — Socle législatif et règlementaire

Région — Planification supra communale

Bassin de vie — Planification locale

Commune — Autorisation d'urbanisme

Les ambitions du projet Rouen Métropole 2050

› Des **objectifs nationaux et des choix politiques :**

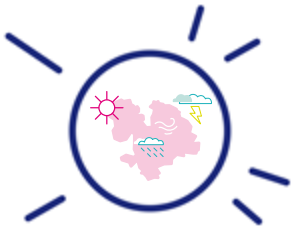




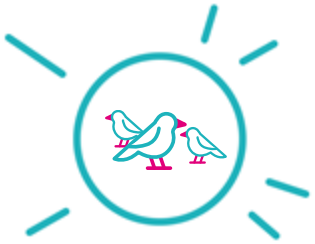
Atteindre le **Zéro Artificialisation Nette** (ZAN) en 2050



Atteindre le **Zéro Emission Nette** de gaz à effet de serre (ZEN) à horizon 2050



L'**adaptation au changement climatique**



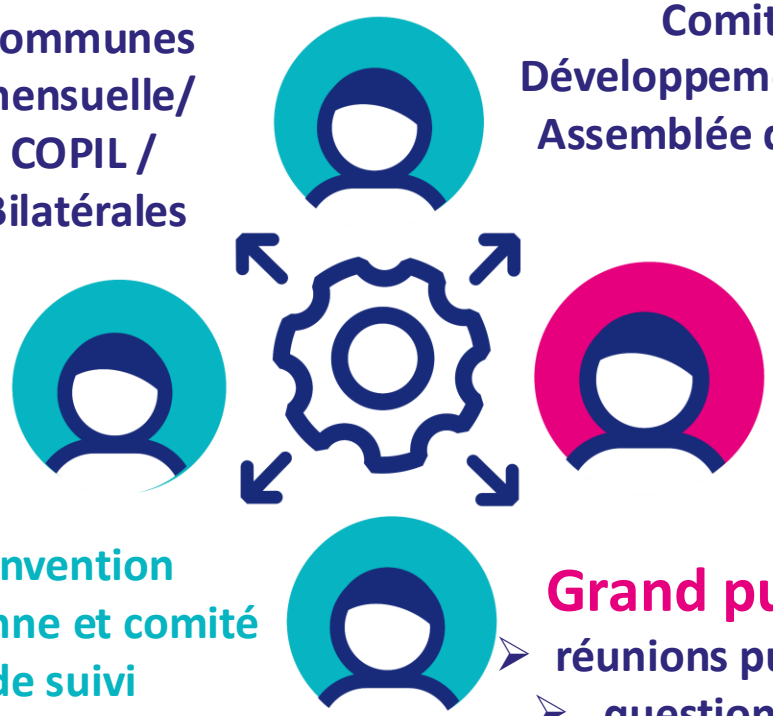
Le **maintien de la biodiversité**

Le SCOT valant Air Energie Climat et le PLUi concourent à l'atteinte de ces ambitions

Une contribution des instances tout au long des procédures

Elus
Assemblée des Communes mensuelle/ COPIL / Bilatérales

Acteurs
Comité de Développement Durable
Assemblée des acteurs



Convention Citoyenne et comité de suivi de la convention

Grand public
- réunions publiques
- questionnaires

PROJET DE TERRITOIRE "Rouen Métropole 2050"

SCOT Air Energie Climat
Le document stratégique

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
Le document règlementaire

Le PAS : résultat d'une démarche de construction collective du projet de territoire

INVARIANTS

- ZAN
- Maintien de la biodiversité
- Neutralité carbone
- Adaptation au CC

ÉTUDES AMONT

DIAGNOSTIC EIE

QUESTIONS STRATEGIQUES

ENJEUX

3 SCENARIOS



Scénario 1
La Métropole des proximités



Scénario 2
La Métropole de l'attractivité



Scénario 3
La Métropole des innovations

Approfondissement du scénario cible

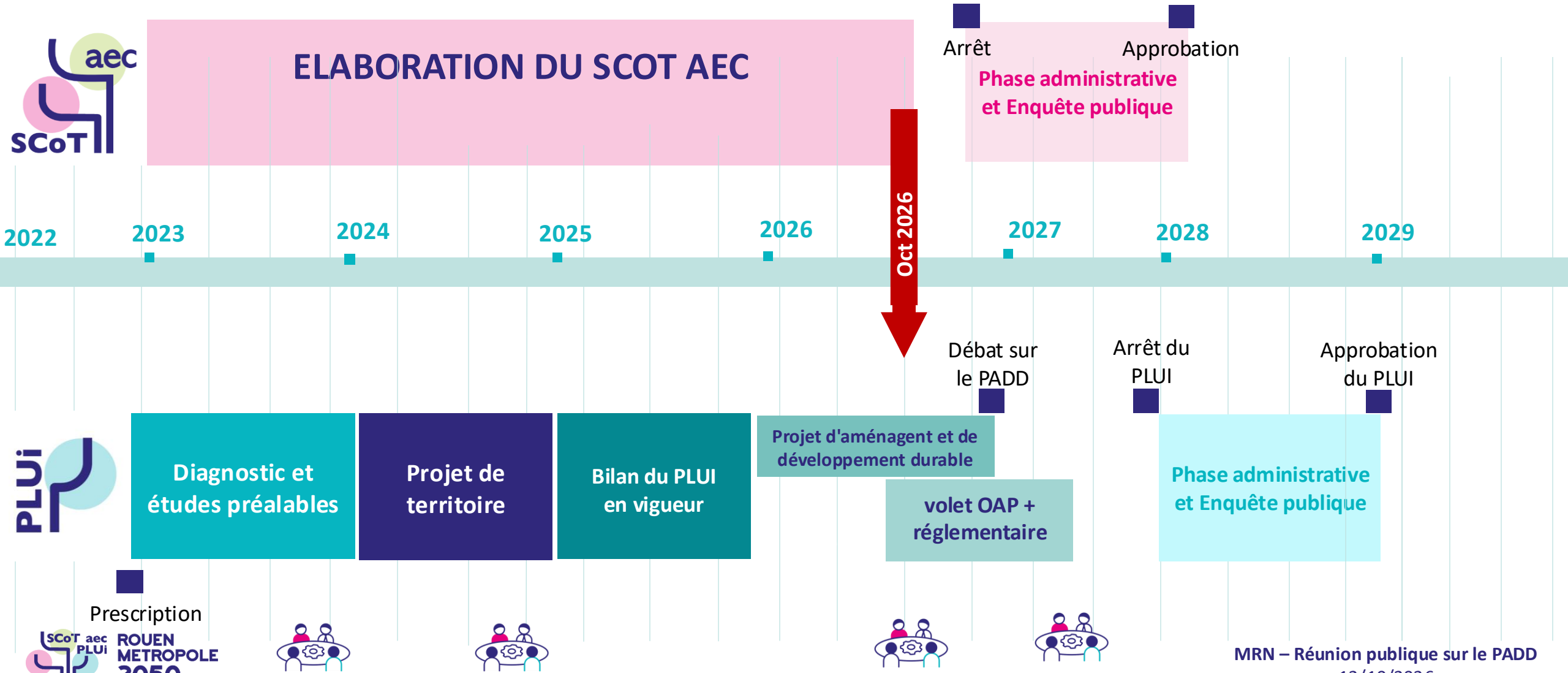
PROJET DE TERRITOIRE



PAS- PADD

MOBILISATION DES ÉLUS (Assemblée des communes et Comité de Pilotage) & **CONCERTATION** (CDD, Convention citoyenne, Assemblée des acteurs, réunions publiques, dispositif « Aller vers », …)

Calendrier général du SCOT-AEC et du PLUi



INFORMATION ET PARTICIPATION DU PUBLIC

CE QUI A ÉTÉ MIS EN PLACE À CE JOUR

→ **Concours photo**

Jusqu'au 31 octobre

https://jeparticipe.metropole-rouen-normandie.fr/actualite/concours-photos-partagez-nous-vos-plus-belles-images-qui-illustrent-la-metropole-de



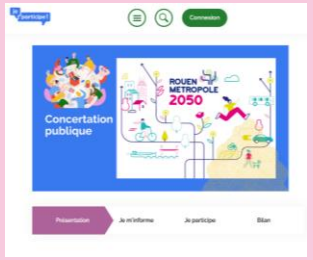
→ **Site internet de la Métropole**

https://www.metropole-rouen-normandie.fr/imaginer-demain/rouen-metropole-2050



→ **Page « je participe »**

https://jeparticipe.metropole-rouen-normandie.fr/demarche-participative/concertation-publique/rouen-metropole-2050/presentation



Des questionnaires

Des comptes rendus de réunions etc

→ **Registre numérique pour déposer ses contributions sur la révision du PLU**

https://www.registre-numerique.fr/mrn-plu-revision

→ **Registres d'observations pour déposer ses contributions papiers**

Accessible à l'accueil du 108 (Allée François Mitterrand à ROUEN) pour le PLU

La suite … en 2027

15 minutes

Temps de questions - réponses



Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

Olivier CHEVALIER, responsable du service PLUi

(Métropole Rouen Normandie)

Le structure du PADD

Axe 1 – Répondre à l'urgence écologique

1.1 Adapter le territoire au dérèglement climatique et atténuer ses effets

1.2 Déployer un modèle de développement à faible impact sur les ressources naturelles

1.3 Faire des énergies renouvelables l'un des piliers de la transition énergétique

1.4 Préserver et restaurer la biodiversité et les fonctionnalités des sols

1.5 Renforcer les capacités de résilience du territoire face aux risques naturels et technologiques

Axe 2 – Assurer le bien vivre au quotidien

2.1 Organiser le territoire pour une plus grande proximité

2.2 Satisfaire la diversité des besoins en logements

2.3 Atteindre une mobilité performante et adaptée aux différents territoires de la Métropole

2.4 Être un territoire de l'économie de proximité

2.5 Révéler les potentialités de l'agriculture locale

Axe 3 - Porter les valeurs métropolitaines de solidarité, de rayonnement et d'accueil

3.1 Renouveler le rayonnement métropolitain

3.2 Promouvoir le tourisme, la culture et répondre aux besoins de loisirs

3.3 Affirmer les qualités paysagères et patrimoniales du territoire

3.4 Mettre en œuvre un urbanisme durable favorable à la santé et au bien être pour tous

Axe 1 : Répondre à l’urgence écologique

Axe 1 : Répondre à l’urgence écologique

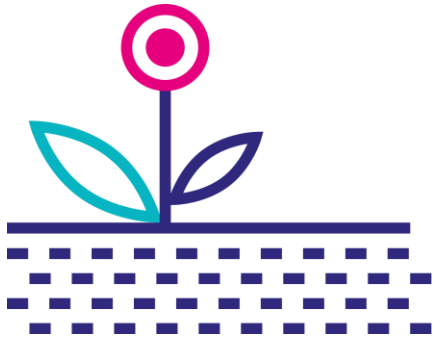
1.1 Adapter le territoire au dérèglement climatique et atténuer ses effets



- **Atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050** en réduisant les émissions territoriales de 97% par rapport à 2005
- **Mobiliser simultanément tous les leviers** : sobriété, efficacité énergétique, énergies renouvelables
- **Orienter l'aménagement** : densification des centralités, mobilités douces, recyclage urbain, rénovation du bâti
- **Intégrer les risques climatiques** (inondations, canicules, feux) dans tous les choix d'urbanisme
- **Développer une culture du risque partagée** : cartographies actualisées, observatoire climatique
- **Pérenniser les espaces naturels** (massifs forestiers, zones humides, prairies) comme espaces de séquestration carbone et de régulateur thermique

Axe 1 : Répondre à l'urgence écologique

1.2 Déployer un modèle de développement à faible impact sur les ressources naturelles

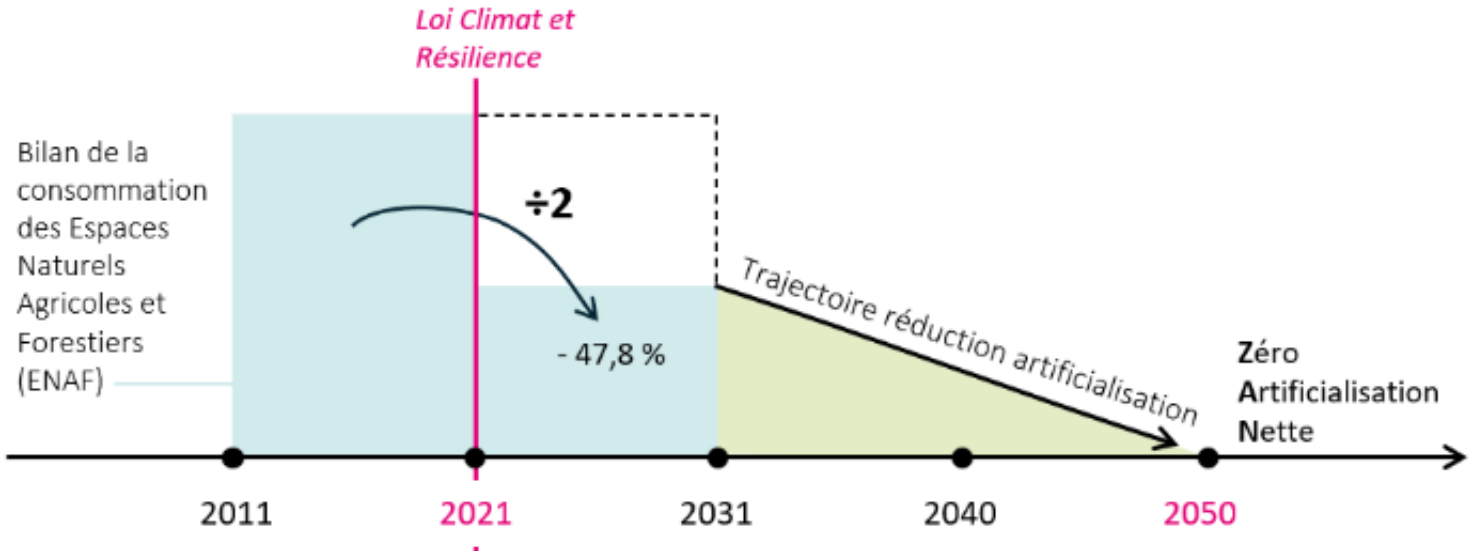


Eau et sols	• **Garantir la qualité et la disponibilité de la ressource en eau** potable, protéger les aires d'alimentation des captages • **Préserver les fonctions naturelles des sols** (biologiques, hydrologiques, carbonées) • **Adopter une sobriété hydrique** et dimensionner les réseaux selon les capacités locales
Foncier et matériaux	• **Réduire la consommation d'espaces naturels** de -47,8% d'ici 2030 • Atteindre le Zéro Artificialisation Nette (ZAN) en 2050 • **Mobiliser prioritairement les friches et les espaces dégradés** • Gérer sobrement les granulats et favoriser le recyclage et le réemploi • **Développer les matériaux bas-carbone :** bois local, chanvre, …

Axe 1 : Répondre à l'urgence écologique

1.2 Déployer un modèle de développement à faible impact sur les ressources naturelles

Focus sur la trajectoire ZAN



L'artificialisation nette des sols *est définie comme le solde de l'artificialisation et de la renaturation des sols constatées sur un périmètre et sur une période donnée.*

Rappel du cadre règlementaire

Article L101-2-1 du code de l'urbanisme

Consommation d'Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (ENAF) :
Création ou extension effective d'espaces urbanisés sur des espaces naturels, agricoles et forestiers

Artificialisation des sols (à partir de 2031)
Altération durable des fonctions écologiques, biologiques, hydriques et climatique d'un sol et de son potentiel agronomique

Renaturation
Des actions ou des opérations de restauration ou d'amélioration de la fonctionnalité d'un sol, ayant pour effet de transformer un sol artificialisé en un sol non artificialisé. La renaturation peut être comptabilisée en déduction de la consommation d'ENAF (dès la 1ère tranche de 10 ans, soit 2021-2030).

Axe 1 : Répondre à l'urgence écologique

1.3 Faire des énergies renouvelables l'un des piliers de la transition énergétique



Sobriété & efficacité	• **Réduire fortement les consommations énergétiques du territoire de 64%** d'ici 2050 en mobilisant simultanément sobriété, efficacité et décarbonation • **Atteindre 100% d'énergies renouvelables et de récupération en 2050** pour couvrir l'ensemble des besoins énergétiques • Orienter les formes urbaines vers la compacité et la conception bioclimatique • **Amplifier la rénovation énergétique** du bâti existant
Energie renouvelable	• **Déployer la production photovoltaïque** sur des surfaces artificialisées en priorité • Encadrer les projets agrivoltaïques sur les terres agricoles en limitant leurs impacts environnementaux, paysagers et patrimoniaux. • **Consolider la filière bois-énergie** • Mobiliser pleinement les opportunités de récupération de chaleur industrielle, de valorisation des déchets • **Densifier les réseaux de chaleur urbains existants** et en développer de nouveaux

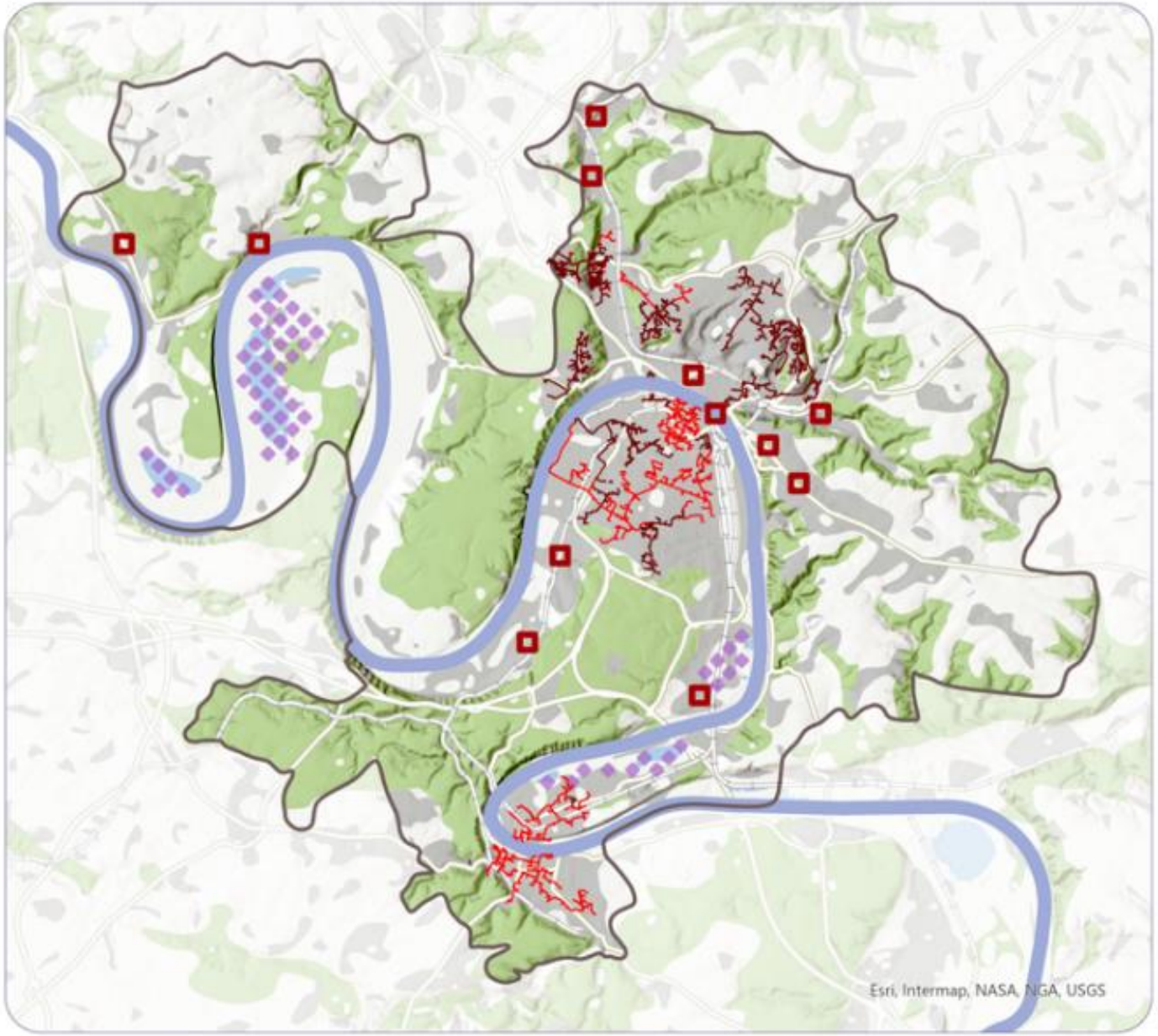
Axe 1 : Répondre à l'urgence écologique

1.3 Faire des énergies renouvelables l'un des piliers de la transition énergétique

Densifier les réseaux de chaleur et créer de nouveaux réseaux :

- Filaire existant
- Filaire en projet
- Réseau en projet

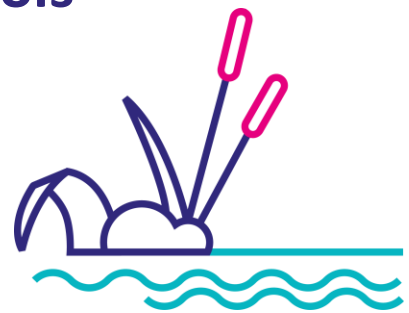
- Privilégier les sols pollués ou dégradés pour l'implantation de parcs photovoltaïques

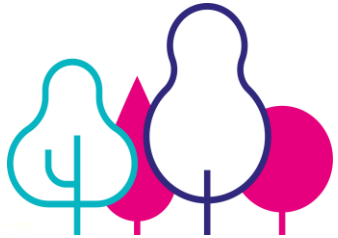


ROUEN METROPOLE 2050 PLUi

Axe 1 : Répondre à l'urgence écologique

1.4 Préserver et restaurer la biodiversité et les fonctionnalités des sols





- **Protéger durablement les milieux les plus fragiles et emblématiques du territoire :** forêts, pelouses silicicoles et calcicoles, zones humides, cours d'eau…
- **Restaurer les corridors écologiques** peu fonctionnels pour permettre le déplacement des espèces
- **Protéger les cours d'eau et les mares** par l'instauration de périmètres de protection inconstructibles
- **Protéger les lisières forestières** pour assurer une transition qualitative avec les espaces urbanisés, contribuant à la biodiversité et à la qualité paysagère.
- **Viser un taux de canopée minimum de 30%** en milieu urbain et amplifier la désimperméabilisation

Trame VERTE

Forêts, pelouses calcicoles, lisières, cœurs de nature urbains

Trame BLEUE

Seine, cours d'eau, zones humides,
mares, ripisylves

Trame BRUNE

Sols vivants, pratiques agricoles
durables, prairies permanentes

Trame NOIRE

Réduction éclairage artificiel,
protection espèces nocturnes

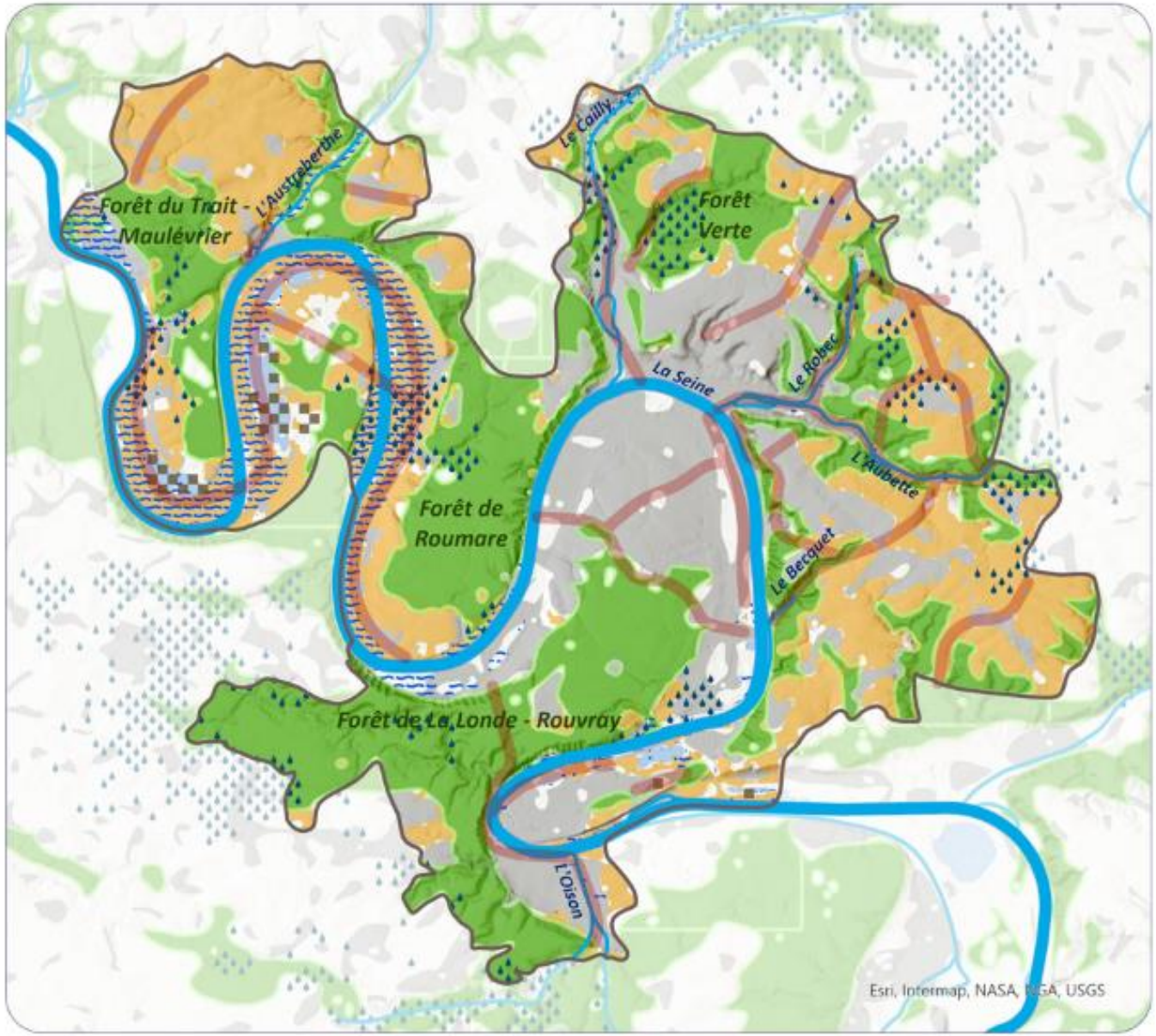
Axe 1 : Répondre à l'urgence écologique

1.4 Préserver et restaurer la biodiversité et les fonctionnalités des sols

- Protéger les terres agricoles
- Préserver et valoriser les massifs forestiers et leurs lisières
- Les continuités écologiques à restaurer
- Gérer durablement les ressources minérales

Protéger durablement :

- la ressource en eau potable
- les milieux humides
- les cours d'eau



ROUEN METROPOLE 2050

Axe 1 : Répondre à l’urgence écologique

1.5 Renforcer les capacités de résilience du territoire face aux risques naturels et technologiques



- **Intégrer les risques naturels, technologiques et climatiques** dans toutes les démarches d'aménagement afin de ne pas aggraver l'exposition des populations et des activités
- **Maîtriser l’imperméabilisation des sols** en combinant ingénierie douce et règles constructives strictes sur la base des PPRI et du scénario du GIEC à l’horizon 2100
- **Conserver les éléments fixes du paysage** (haies, prairies, mares, alignements d'arbres) pour freiner les ruissellements et favoriser l'infiltration
- **Restaurer le caractère naturel de la Seine** et recréer des zones d'expansion de crues d'ici 2050 pour anticiper la montée des eaux
- **Éloigner les nouvelles activités dangereuses des zones d'habitat** et aménager des zones de transition qualitatives entre sites à risque et espaces résidentiels
- **Limiter les îlots de chaleur urbains** en végétalisant les espaces, en limitant l'imperméabilisation et en intégrant le bioclimatisme dans les constructions nouvelles et existantes

Axe 2 : Assurer le bien vivre au quotidien

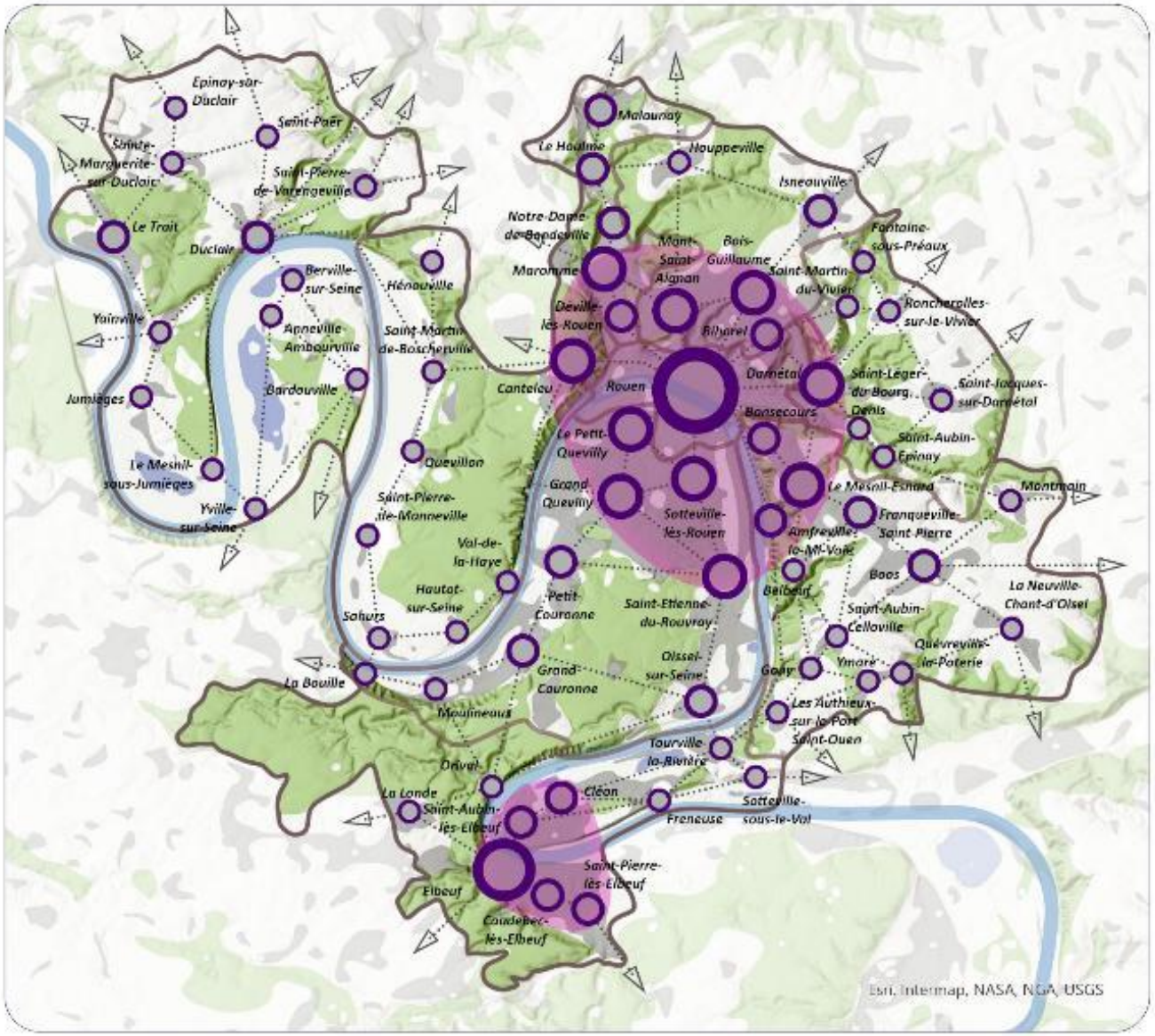
Axe 2 : Assurer le bien vivre au quotidien

2.1 Organiser le territoire pour une plus grande proximité

Conforter les centralités du territoire :

- La centralité de Rouen
- La centralité d'Elbeuf
- Les centralités urbaines
- Les centralités relais
- Les centralités des bourgs et villages

- Les couronnes métropolitaine et elbeuvienne
- Les bassins de vie
- Principe de liaison



ROUEN METROPOLE 2050 PLUi

Axe 2 : Assurer le bien vivre au quotidien

2.2 Satisfaire la diversité des besoins en logements



- **Produire environ 27 000 logements entre 2029 et 2049, répartis à 75% dans les couronnes métropolitaines et elbeuvienne**
- Mobiliser le parc de logements existants, le réemploi des friches urbaines, les logements vacants, la division des logements, le changement d'usage et la densification des tissus urbains existants pour répondre aux besoins en logements **: Faire la ville sur la ville**
- Produire 30% de logements sociaux dans la production neuve afin de rééquilibrer leur répartition sur l'ensemble du territoire
- Adapter et **diversifier l'offre de logements pour des besoins spécifiques** (jeunes, étudiants, personnes en insertion, ménages les plus modestes, perte d'autonomie, handicap …)
- Développer les aires d'accueil et terrains familiaux pour répondre aux besoins de sédentarisation des gens du voyage

Axe 2 : Assurer le bien vivre au quotidien

2.3 Atteindre une mobilité performante et adaptée aux différents territoires de la Métropole





Marche et vélo	• Replacer la marche au cœur de l'espace public • Développer le Réseau Express Vélo (REV) • Associer les infrastructures cyclables aux continuités écologiques pour conjuguer mobilité douce et biodiversité
Transport en commun	• **Consolider le réseau structurant des transports en commun** (Tram, TEOR, Fast) • Développer les pôles de mobilité (gares ferroviaires et routières, pôles d'échange, parkings relais) • Densifier autour des axes structurants de transports en commun
Stationnement	• Moduler les normes de stationnement selon la desserte TC • Végétaliser et perméabiliser les espaces de stationnement • Encourager la mutualisation des espaces de stationnement

Axe 2 : Assurer le bien vivre au quotidien

2.3 Atteindre une mobilité performante et adaptée aux différents territoire de la Métropole

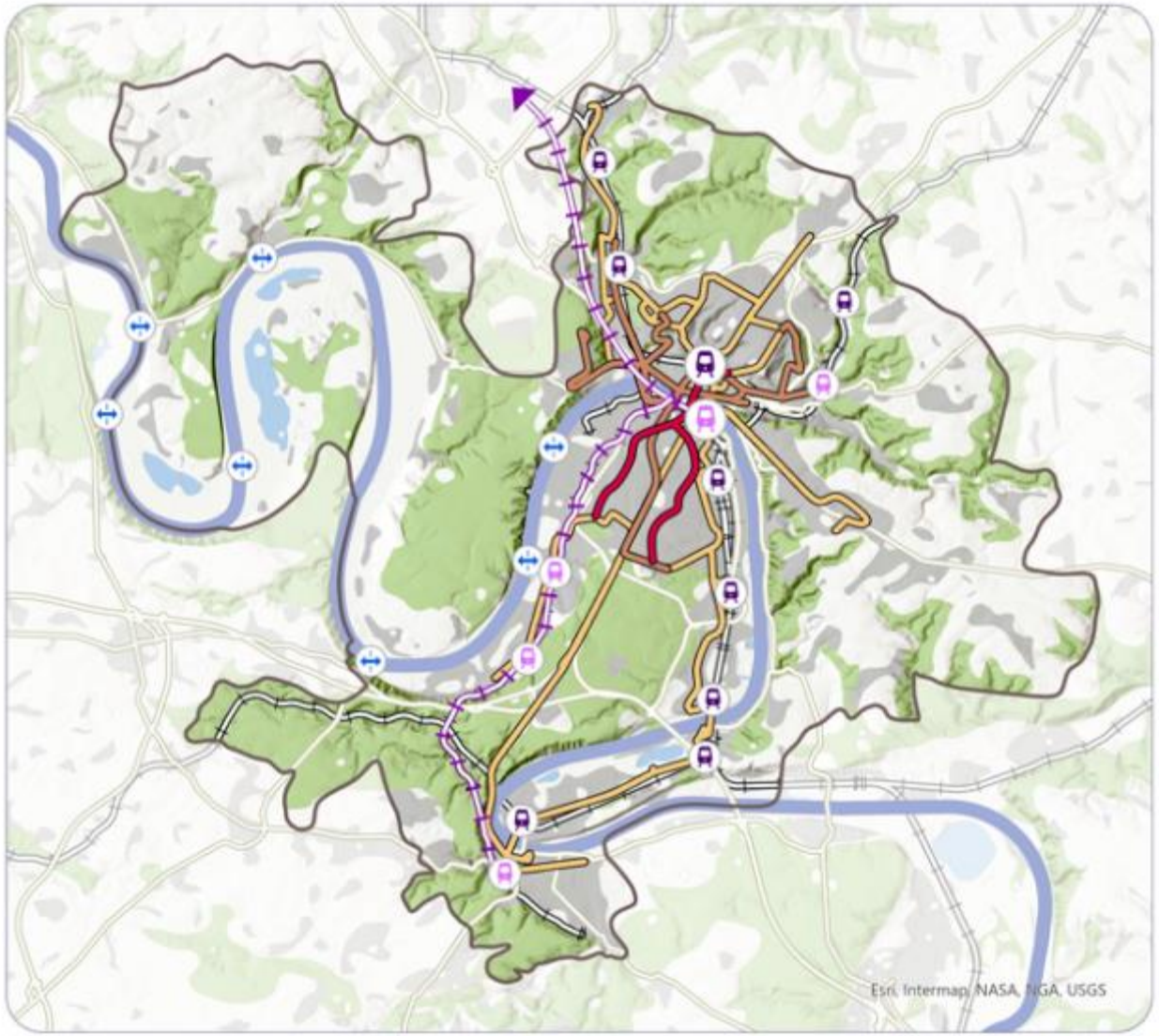
Conforter le réseau de transports en commun :

- METRO
- TEOR
- FAST

Bac de Seine

Renforcer le transport ferroviaire :

- Gare existante
- Gare en projet
- Ligne de chemin de fer
- Ligne de chemin de fer en projet

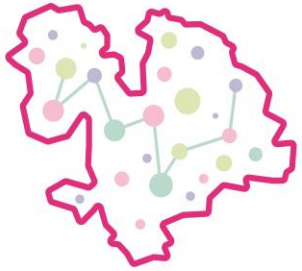


PLUi ROUEN METROPOLE 2050

Axe 2 : Assurer le bien vivre au quotidien

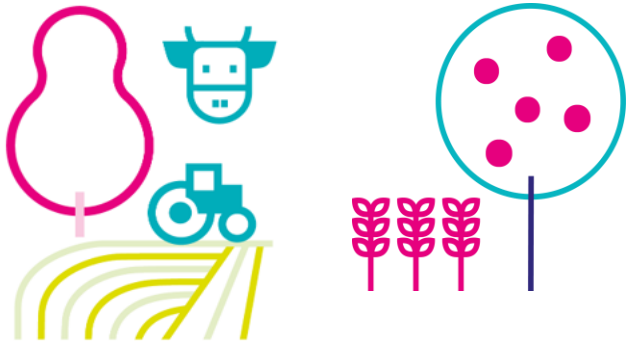
2.4 Être un territoire de l'économie de proximité





- **Maintenir les équilibres entre les centralités et les zones commerciales**
- **Ancrer l'économie de proximité dans les bassins de vie**

2.5 Révéler les potentialités de l'agriculture locale



- **Garantir les conditions d'exercices de l'agriculture de proximité** (accessibilité des exploitations, compatibilité des usages)
- **Faciliter la mise en réseau de producteurs, transformateurs et consommateurs** (circuits courts et la restauration collective)

Axe 3 : Porter les valeurs métropolitaines de solidarité, de rayonnement et d'accueil

Axe 3 : Porter les valeurs métropolitaines de solidarité, de rayonnement et d'accueil

3.1 Renouveler le rayonnement métropolitain





Axe Seine	• Affirmer le rôle stratégique d'HAROPA à l'échelle nationale et européenne • Favoriser le transport fluvial et ferroviaire des marchandises • Accompagner la logistique urbaine vers des solutions décarbonées
Industrie & Logistique	• Réhabiliter les zones d'activités existantes et les friches industrielles • **Soutenir les filières d'avenir** : chimie verte, énergies décarbonées, numérique • **Décarboner** la chaîne logistique (électrification, report modal)
Tertiaire et Université	• Conforter les parcs tertiaires avec une desserte en transport en commun performante • **Renforcer les synergies entre l'enseignement supérieur,** la recherche et le monde économique sur les thématiques prioritaires : risques industriels, énergies propres, santé, technologies durables
Activités sylvicoles et agricoles	• **Promouvoir le bois local** et la filière bois-énergie dans les constructions • **Protéger le foncier agricole et forestier** en garantissant l'accessibilité des exploitations

Axe 3 : Porter les valeurs métropolitaines de solidarité, de rayonnement et d'accueil

3.1 Renouveler le rayonnement métropolitain

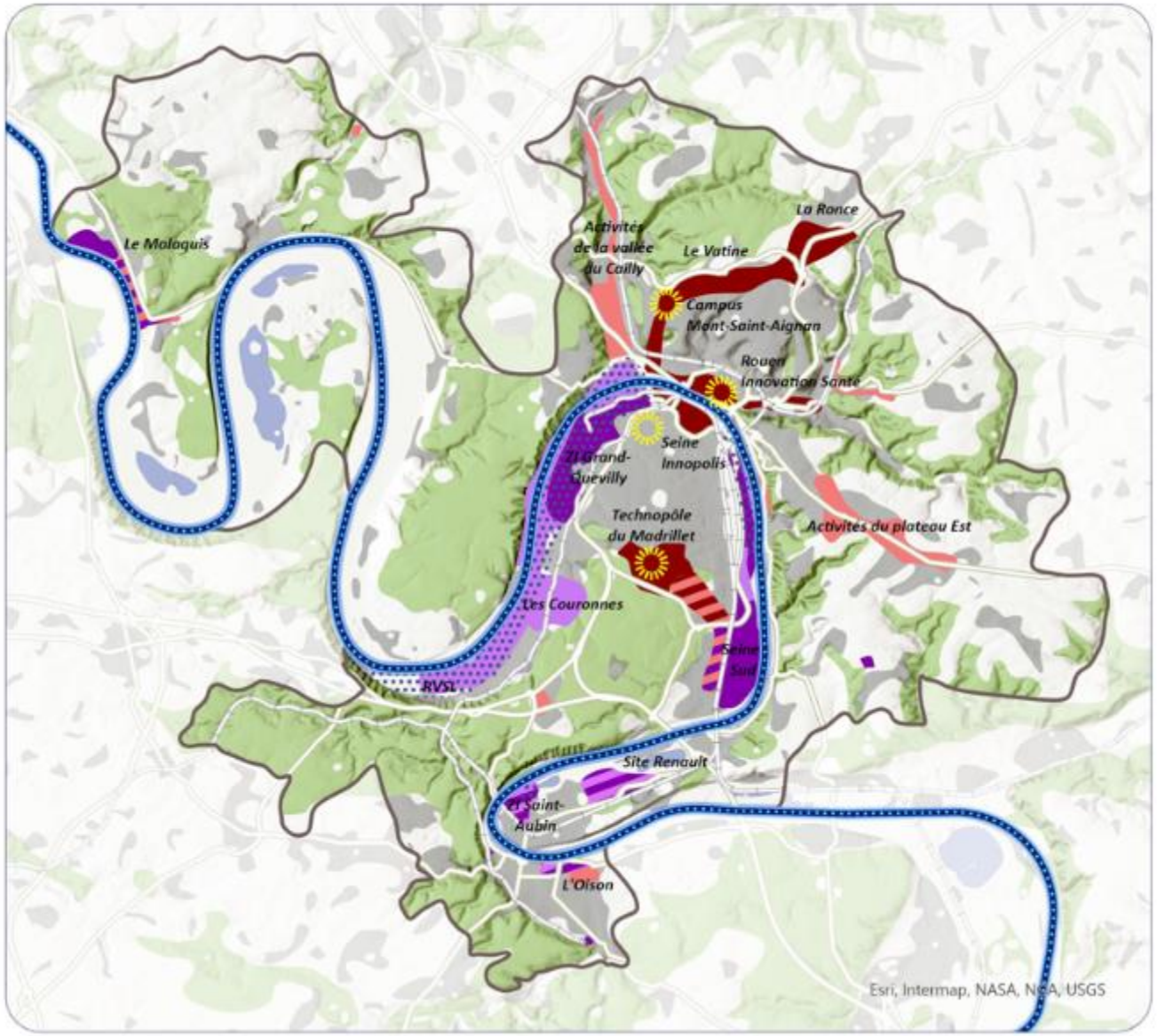
Affirmer la vocation des activités économiques :

- Activité industrielle
- Activité logistique et portuaire
- Activité de production et de service
- Activité tertiaire

Conforter les dynamiques d'excellence et d'innovation économique :

- Enseignement supérieur et de recherche / regroupement d'entreprises thématiques
- Logistique durable et solutions multimodales innovantes

Valoriser le transport fluvio-maritime



ROUEN METROPOLE 2050 PLUi

Axe 3 : Porter les valeurs métropolitaines de solidarité, de rayonnement et d'accueil

3.2 Promouvoir le tourisme, la culture et répondre aux besoins de loisirs





Tourisme durable	• **Développer un tourisme local, durable** ancré sur les atouts paysagers et patrimoniaux • **Valoriser les berges** de la Seine et de ses affluents • Conforter le tourisme fluvial • **Développer un réseau d'itinéraires** pédestres, cyclables, équestres et nautiques • **Promouvoir l'agrotourisme et les savoir-faire agricoles locaux**
Culture et sports	• **Conforter les équipements culturels emblématiques** (Zénith, Opéra, musées...) et les équipements sportifs • **Garantir l'accessibilité en transport en commun** de tous les équipements culturels et sportifs • **Soutenir les événements fédérateurs** (Armada, Normandie Impressionniste...) • Aménager les sites naturels avec des dispositifs légers et réversibles

Axe 3 : Porter les valeurs métropolitaines de solidarité, de rayonnement et d'accueil

3.3 Affirmer les qualités paysagères et patrimoniales du territoire



- **Identifier et protéger les grands panoramas,** cônes de vue et les coupures l'urbanisation
- Améliorer la qualité des entrées de ville et des axes structurants
- **Garantir des transitions douces** entre les zones urbaines et les espaces naturels et agricoles
- **Identifier la diversité du patrimoine :** centres historiques, reconstruction, industrie, …
- Accompagner la rénovation énergétique dans le respect des caractéristiques architecturales
- Soigner le traitement paysager aux abords des éléments patrimoniaux

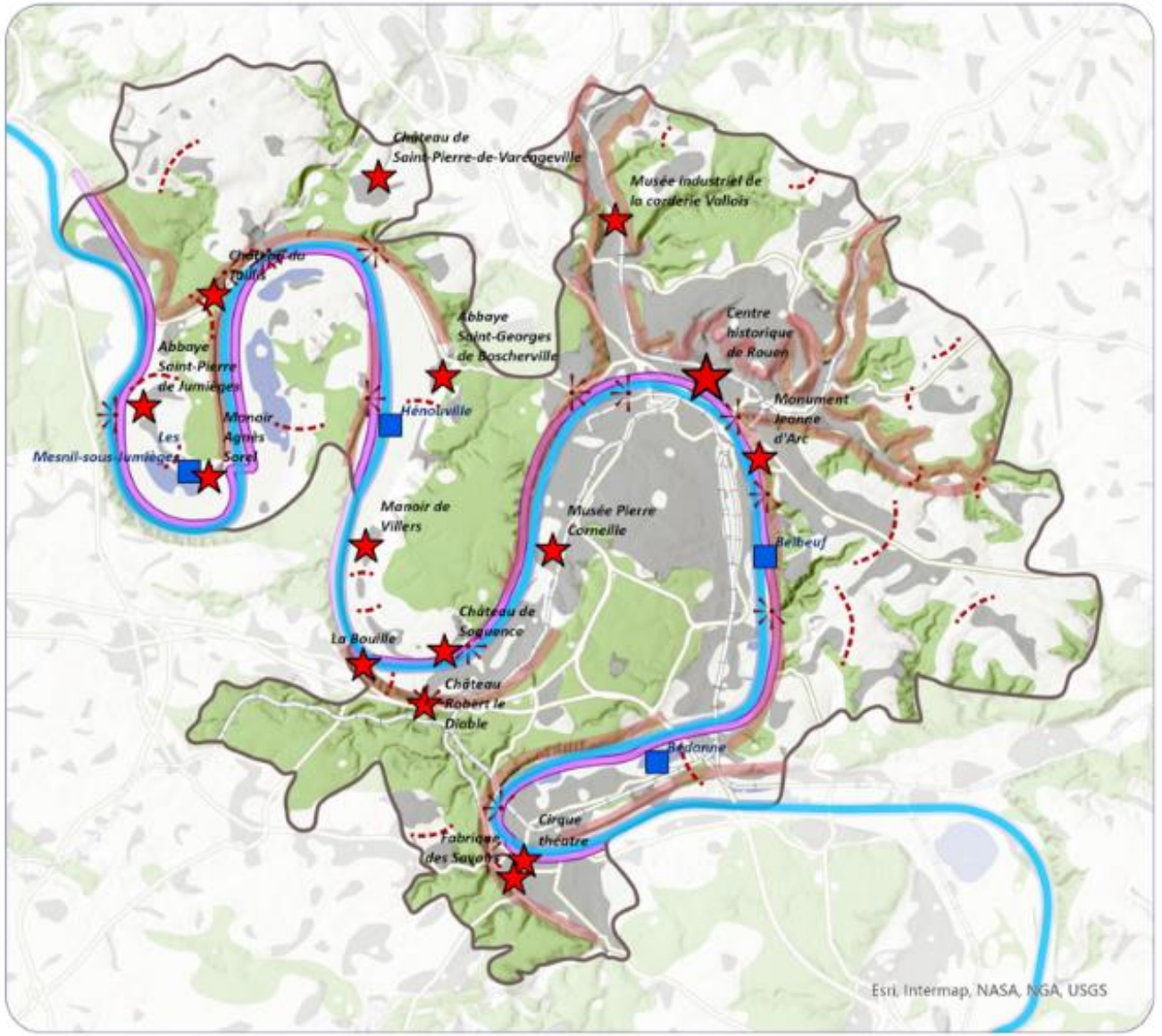
Axe 3 : Porter les valeurs métropolitaines de solidarité, de rayonnement et d'accueil

3.3 Affirmer les qualités paysagères et patrimoniales du territoire

Poursuivre la valorisation de la Seine et de ses affluents :

- Base nautique et de loisirs
- Tourisme fluvial
- La Seine à vélo

- Préserver les vues remarquables
- Protéger et valoriser le patrimoine d'intérêt touristique
- Préserver les coteaux
- Préserver les coupures d'urbanisation



PLUi ROUEN METROPOLE 2050

Axe 3 : Porter les valeurs métropolitaines de solidarité, de rayonnement et d'accueil

3.4 Mettre en œuvre un urbanisme durable favorable à la santé et au bien être pour tous



- **Garantir la qualité des logements :** confort thermique, qualité de l'air intérieur
- **Promouvoir le recours aux matériaux biosourcés** (bois, paille, chanvre, liège) et géosourcés dans les constructions neuves et les réhabilitations
- **Développer les énergies renouvelables** à l'échelle des bâtiments et des îlots urbains
- Mobiliser les opérations de renouvellement urbain **pour résorber l'habitat dégradé**, les situations d'insalubrité
- **Garantir l'accès à pied aux espaces de nature** depuis tous les quartiers, notamment les plus denses
- Développer espaces verts, parcs et jardins partagés comme facteurs essentiels de **santé physique et de bien être psychologique**

45 minutes

Temps d’échange



Le structure du PADD

Axe 1 – Répondre à l'urgence écologique

1.1 Adapter le territoire au dérèglement climatique et atténuer ses effets

1.2 Déployer un modèle de développement à faible impact sur les ressources naturelles

1.3 Faire des énergies renouvelables l'un des piliers de la transition énergétique

1.4 Préserver et restaurer la biodiversité et les fonctionnalités des sols

1.5 Renforcer les capacités de résilience du territoire face aux risques naturels et technologiques

Axe 2 – Assurer le bien vivre au quotidien

2.1 Organiser le territoire pour une plus grande proximité

2.2 Satisfaire la diversité des besoins en logements

2.3 Atteindre une mobilité performante et adaptée aux différents territoires de la Métropole

2.4 Être un territoire de l'économie de proximité

2.5 Révéler les potentialités de l'agriculture locale

Axe 3 - Porter les valeurs métropolitaines de solidarité, de rayonnement et d'accueil

3.1 Renouveler le rayonnement métropolitain

3.2 Promouvoir le tourisme, la culture et répondre aux besoins de loisirs

3.3 Affirmer les qualités paysagères et patrimoniales du territoire

3.4 Mettre en œuvre un urbanisme durable favorable à la santé et au bien être pour tous

Conclusion

Djoudé MERABET, vice-président chargé de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire (Métropole Rouen Normandie)

Calendrier général du SCOT-AEC et du PLUi à venir

ELABORATION DU SCOT AEC

Arrêt

Approbation

Phase administrative et Enquête publique

2022 | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029

Débat sur le PADD

Arrêt du PLUI

Approbation du PLUI

Diagnostic et études préalables

Projet de territoire

Bilan du PLUI en vigueur

Projet d'aménagent et de développement durable

volet OAP + réglementaire

REUNIONS

Questionnaires

Phase administrative et Enquête publique

Prescription



SCoT aec PLUi ROUEN METROPOLE 2050

MERCI POUR VOTRE PARTICIPATION !



métropole ROUENNORMANDIE